

ÉDITO

D'un côté une jeune communauté urbaine, symbole éclatant de l'urbanisation du département. De l'autre un vieux syndicat historiquement tourné vers la ruralité. Les conditions n'étaient pas spontanément réunies pour faire travailler ces deux institutions ensemble... Et pourtant la relation ALM / Siéml constitue un exemple réussi d'une approche coopérative bienveillante à géométrie variable.

Parmi les réussites figurent l'accélération sensible des chantiers d'enfouissement des réseaux aériens, le déploiement d'une trentaine de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'appui au Pôle métropolitain dans sa mission PCAET, et surtout la mutualisation, à la demande d'ALM du Plan corps de rue simplifié (cf. ci-contre).

À côté de ces premières réussites, des questions se posent légitimement concernant la rationalisation de certaines compétences énergétiques telles que la distribution de gaz d'un côté et l'éclairage public de l'autre. Il y a aussi la perspective des stations d'avitaillement GNV / bioGNV qui mériterait d'être abordée en commun.

D'autres thématiques plus lointaines pourraient faire l'objet d'une séance de remue-ménages : mutualisation du contrôle des recettes de taxe d'électricité, convergence des groupements d'achat énergétique, synergie des compétences « Réseau de chaleur », massification des EnR au sein de la SEM Alter énergies, ... Autant de dossiers sur lesquels le Siéml et ALM pourraient coopérer davantage. D'autant qu'ALM est déjà pleinement impliquée dans la gouvernance du Siéml avec 19 sièges au comité syndical (le tiers des voix), 4 membres au Bureau dont 2 disposent de délégations. Cette bonne intégration devrait nous encourager à aller encore plus loin ensemble !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

SIGNATURE DU CONTRAT PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) POUR LA SÉCURISATION DES RÉSEAUX EN MAINE-ET-LOIRE

Le contrat de mise à disposition du Plan corps de rue simplifié a été signé officiellement le 24 avril dernier, réunissant les représentants et signataires de 8 EPCI, les élus des communes de Segré et Saumur gérant l'éclairage public, ainsi que la commune d'Ingrandes-Le Fresnoe-sur-Loire, Enedis et le Siéml.

Un contrat pionnier pour 10 ans

Le contrat est conclu pour une durée de 10 ans. Rappelons que le PCRS, piloté par le Siéml, a pour objet de fournir aux entreprises de travaux un plan d'une grande précision pour assurer la sécurité des chantiers à proximité des réseaux enterrés sensibles et répondre ainsi à la réforme «anti-endommagement» [cf. Lettre S n°31].

Le PCRS image dès 2019

Sur le plan technique, le comité de pilotage et le comité technique ont opté pour un PCRS vecteur en zones agglomérées et pour un PCRS image (photos aériennes) couvrant les territoires des EPCI partenaires. Les marchés de réalisation et de contrôle seront attribués dans le courant de l'été. La réalisation du PCRS vectoriel interviendra commune par commune avec des livraisons mensuelles. Le PCRS image sera réalisé en 2019. Des outils d'extraction, intégration et de contrôle des données seront mis à disposition des partenaires et des entreprises travaillant pour eux.

Prochaine étape : des réunions de travail avec la Fédération régionale des travaux publics pour une parfaite coordination avec les entreprises.

NOTRE PROJET À L'AFFICHE DES GÉODATADAYS

Le Siéml est invité le 4 juillet prochain à participer aux **GéoDataDays**. Ces rencontres nationales organisées par l'Afigeo (association française pour l'information géographique), s'adressent aux personnes concernées par les données géographiques : élus, gestionnaires de territoire, chercheurs, géographes, chefs d'entreprise, représentants de pôle de compétitivité, etc. Elles ont pour objectifs de valoriser ce secteur et notamment ses innovations...

C'est à ce titre, qu'Éric Tournon, vice-président en charge de l'éclairage public au Siéml, interviendra lors du débat dédié à la production de données décentralisée et mutualisée. Au travers de l'expérience pionnière du Siéml en tant que coordinateur du PCRS en Maine-et-Loire, il apportera des éléments de réponses aux questions soulevées par un tel projet : quelle articulation entre les acteurs publics et privés ? quelle gouvernance ? quel budget ? quelles solutions techniques ? ...

L'expertise du Siéml dans ce domaine est désormais reconnue sur le plan national.



Jean-Luc Davy, entouré par Nicolas Touché, directeur territorial d'Enedis, Philippe Bolo, député, les représentants des collectivités et des membres du Bureau du comité syndical du Siéml.

MAR. 5 JUIN	Réunion du Bureau > Siéml
MER. 6 JUIN	Inauguration de la Dorsale gazière des Mauges > Saint-Florent-le-Vieil Inauguration de l'arrivée du gaz à Candé dans le cadre de la DSP > Candé
18 & 19 JUIN	Stand au congrès Électric-Road > Nantes
MAR. 26 JUIN	Comité syndical > Siéml

LE POTENTIEL GÉOTHERMIQUE À L'ÉTUDE

EXPÉRIMENTATION EN LOIRE LAYON AUBANCE

Le Siéml va prochainement signer une convention de recherche et de développement partagés avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour mener une évaluation du potentiel géothermique sur la communauté de communes Loire Layon Aubance. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du plan stratégique pour le développement des énergies renouvelables et dans l'objectif d'une meilleure connaissance des territoires. Le territoire Loire Layon Aubance bénéficie en effet d'une situation favorable au développement de la géothermie, du fait de sa situation géologique et de la présence de galeries et de chambres d'exploitation d'anciennes houillères. Encore faut-il identifier, quantifier et localiser précisément les ressources exploitables pour favoriser à terme l'émergence de projets opérationnels. C'est tout l'enjeu de cette expérimentation dont les résultats seront présentés fin 2019 à l'ensemble des acteurs locaux et partenaires publics.

BADGEZ, BRANCHEZ, CHARGEZ PLUS VITE !

INAUGURATION DE LA BORNE RAPIDE



Le 17 mai, les élus et partenaires du Siéml ont inauguré la première borne rapide en service sur le département ! Elle complète le maillage du territoire opéré par le Siéml depuis 2015 avec l'installation des 186 bornes accélérées et de 10 bornes rapides. D'une puissance de 50 kVA, elles faciliteront les trajets de longue distance en véhicule électrique grâce à un temps de charge réduit, répondant ainsi à l'évolution technologique des batteries de véhicules dont l'autonomie grandit. Prochaine étape attendue en 2018 après la tarification unique effective depuis le 1^{er} janvier, l'interopérabilité à l'échelle régionale pour circuler en toute tranquillité sur notre région !

LE COÛT D'UNE CHARGE

BADGE SMILÉMOBI badge à commander sur www.alizecharge.com (12 €)	PAIEMENT SANS CONTACT avec votre carte bancaire	SMARTPHONE avec l'application mobile « Alizé »
0,1875 € la minute soit 3,75 € pour 20 minutes coût plafonné à 20 € (pour les badges hors smilémobi tarif selon l'opérateur)	0,20 € la minute soit 4 € pour 20 minutes coût plafonné à 20 €	0,20 € la minute soit 4 € pour 20 minutes coût plafonné à 20 € (le tarif pour les abonnés est de 0,1875 € la minute)

LOI DE FINANCES 2018 ET TAXE CARBONE

FIN DE L'EXONÉRATION POUR LE GAZ PROPANE

Depuis 2014, la fiscalité des énergies est associée à la contribution climat énergie, dite taxe carbone. Dans ce cadre, le prix des combustibles de chauffage (fioul, gaz naturel,...) et des carburants de transport varie en fonction de leur niveau d'émission de CO₂. Le montant de la taxe et son application sont définis chaque année par la Loi de finances. En 2018 et dans les années à venir, le coût des énergies connaîtra une hausse significative sous l'effet de l'augmentation annoncée de la taxe. Autre nouveauté depuis le 1^{er} avril : l'application de la taxe carbone au propane et au butane. Cette évolution impacte la facture énergétique des consommateurs, entre 4 et 10 % pour le propane qu'il soit en bouteille, en citerne ou distribué dans les réseaux.

PLAN DE MOBILITÉ DU SIÉML

VERS LES TRANSPORTS ALTERNATIFS

Dans le prolongement de la conversion de sa flotte de véhicules professionnelles en véhicules propres et par devoir d'exemplarité, le Siéml a présenté aux élus du syndicat son plan de mobilité. Ce programme d'actions concrètes est le résultat d'une concertation menée en interne dans le prolongement d'une étude des déplacements professionnels et des trajets domicile/travail de l'ensemble des agents. Les mesures retenues permettront de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, d'accroître la qualité de vie au travail et la performance tant énergétique qu'économique de la collectivité. Le plan de mobilité vise ainsi une réduction de 5 % de la part d'autotoliste d'ici 3 ans, grâce notamment au développement du télétravail, du covoiturage et de l'autopartage.

INSTAURATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE

LE SEUIL DES 50 AGENTS DÉPASSÉ AU SIÉML

Lors du comité syndical du 24 avril, les élus ont acté l'instauration d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Cette décision répond à une obligation réglementaire, les effectifs du Siéml ayant dépassé le seuil des 50 agents au 1^{er} janvier 2018. Les 51 agents (21 femmes et 30 hommes) éliront leurs représentants dans les instances paritaires le 6 décembre 2018.